



SOMMAIRE

1. ACTUALITE DES PARTENARIATS ET DES ACCORDS DE COOPERATION
2. ACTUALITE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GESTION DES FONDS EUROPEENS EN ROUMANIE
3. FOCUS SUR LES COOPERATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
4. AGENDA, PARUTIONS, LIENS UTILES ET NOMINATIONS

1. ACTUALITE DES PARTENARIATS ET DES ACCORDS DE COOPERATION

▸ 1.1/ Appel à projets de soutien à la coopération décentralisée européenne pour l'année 2008 du Ministère français des affaires étrangères et européennes : sélection des dossiers co-financés.

Dix-huit projets concernant la Roumanie ont été sélectionnés par le Ministère des affaires étrangères et européennes français (MAEE) dans le cadre de **l'appel à projet national de soutien à la coopération décentralisée européenne pour 2008 sur la thématique de la gouvernance locale** [*liste des projets sélectionnés en Annexe*]. Pour la Roumanie, le montant global des cofinancements apportés par le MAEE s'élèvera au maximum pour l'année 2008 à **231.740 euros** soit près de 84% du montant sollicité par les collectivités territoriales sur ces projets.

Suite aux Assises franco-roumaines de la coopération décentralisée de novembre 2007 à Nantes, on peut observer un resserrement des coopérations sur quelques thématiques prioritaires, notamment autour du développement local et de l'intercommunalité. Il faut également mentionner le fait que les partenariats franco-roumains s'inscrivent davantage dans une perspective européenne, en incluant de nouveaux partenaires européens en Europe centrale et orientale.

▸ 1.2/ Bourse à projets de la coopération décentralisée du Ministère des affaires étrangères et européennes français.

Le Ministère des affaires étrangères et européennes français (MAEE) dispose **d'une bourse-projets de la coopération décentralisée**, qui permet de recenser les demandes des pays partenaires de la France, parmi lesquels la Roumanie possède une place privilégiée. Les collectivités locales roumaines sont ainsi invitées à présenter, via l'Ambassade de France en Roumanie, les projets de développement local concrets qu'elles mènent ou souhaitent mener avec des partenaires français en Roumanie.

Ces projets détaillés seront mis en ligne sur le site du MAEE et pourront être directement consultés par les collectivités territoriales françaises à partir du mois de juin. L'objectif de ce canal d'information est de faire émerger de nouvelles coopérations ou de renforcer celles déjà existantes. Les collectivités françaises pourront en effet trouver directement des partenaires sur des projets de préoccupation commune ou simplement être tenus informés des actions menées par leurs partenaires actuels, et de déposer des dossiers de demande de subventions.

Les collectivités locales roumaines intéressées par cette bourse sont priées de transmettre au Service de coopération et d'action culturelle les détails des projets de développement susceptibles d'intéresser des collectivités territoriales françaises (coordonnées de la collectivité locale roumaine, coordonnées de la collectivité française partenaire si elle existe, présentation de la situation géographique, socioéconomique locale de la collectivité, descriptif du/des projet(s) mené(s) ou

prévu(s) présentant son contexte, historique et calendrier d'exécution).

⇒ Pour plus d'informations :

Sur la bourse à projets :

- Site du Ministère des affaires étrangères et européennes, (chemin d'accès) www.diplomatie.gouv.fr/cncd
- Jérôme DUPLAN, Chargé de mission communication auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales, Ministère des affaires étrangères et européennes, jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr

Sur le dépôt des dossiers :

- Patricia LESAGE, Chargée de mission pour la coopération décentralisée, Ambassade de France en Roumanie, patricia.lesage@diplomatie.gouv.fr.

▸ 1.3/ Conseils régionaux et mobilité étudiante : informations auprès des étudiants roumains.

Avec près de **5.000 étudiants inscrits dans les universités françaises, la France est le premier pays d'accueil des étudiants roumains** désireux d'effectuer tout ou partie de leur cursus à l'étranger, à titre individuel ou dans le cadre d'accords de partenariats bilatéraux établis entre enseignements d'établissement supérieur français et roumains. Avec plus de 600 accords de coopération dans le cadre du programme ERASMUS, les universités françaises sont les premiers partenaires des universités roumaines.

Dans le cadre d'un **renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français, l'Ambassade de France en Roumanie propose de mettre en valeur et de mieux faire connaître les initiatives des Conseils régionaux français dans le but de favoriser l'accueil d'étudiants européens et notamment roumains en France**. Les Conseils régionaux d'Alsace, d'Auvergne, d'Aquitaine, de Bourgogne entre autres proposent de développer ou développent à ce titre des dispositifs visant à faciliter la mobilité étudiante de la Roumanie vers la France (bourses du Club de Strasbourg, bourses pour les étudiants des PECO, etc.).

Les Régions qui souhaitent promouvoir en Roumanie leurs dispositifs d'accueil d'étudiants étrangers sont invitées à prendre contact avec le Service de coopération et d'action culturelle et l'Espace CampusFrance¹.

⇒ Pour plus d'informations :

Pour toutes informations sur la coopération universitaire franco-roumaine et faire connaître vos

¹ L'Espace CampusFrance, implanté à l'Institut Français de Bucarest, offre depuis le mois de janvier 2007 un service d'information et de conseil aux étudiants roumains désireux de poursuivre des études supérieures en France.

initiatives dans le domaine universitaire :

- Virginie LAYE, Chargée de mission pour la coopération universitaire, Ambassade de France en Roumanie, virginie.laye@diplomatie.gouv.fr , Tel : +40 (0)21 208 98 36

Pour une diffusion de brochures informatives sur l'enseignement supérieur français, contactez l'EspaceCampusFrance à Bucarest

- Cristina PÎRVU, Responsable de l'Espace Campus France, bucarest@campusfrance.org , Tel/fax : +40.21.310.67.76

2. ACTUALITE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'INTEGRATION EUROPEENNE EN ROUMANIE

▸ 2.1/ Elections en Roumanie.

Les élections municipales et județeanes (des assembles départementales) se tiendront les **1er et 15 juin prochains**, la campagne électorale se déroule jusqu'au 31 mai. Les présidents des Conseils départementaux sont élus au vote uninominal et les conseillers seront élus par un scrutin de liste. Un numéro spécial de la Lettre d'information de la coopération décentralisée franco-roumaine consacré aux élections paraîtra durant le mois juin.

▸ 2.2/ Compte-rendu des assemblées générales des associations d'élus (ACoR, AOR).

Les principales associations de collectivités locales de Roumanie² ont tenu, à Bucarest, leur dernière **Assemblée générale** avant la tenue des élections locales, en présence de personnalités politiques de premier rang.

L'Asociația Comunelor din România (Association des Communes de Roumanie - ACoR), qui fédère les villes de moins de 7.000 habitants, a tenu son Assemblée générale du 24 au 28 février derniers. Le Premier Ministre roumain, M. TARICEANU, a ouvert la manifestation en présence de M. Henri PAUL, Ambassadeur de France en Roumanie. L'Assemblée générale a été marquée par **l'adoption de l'Agenda des communes de Roumanie**. Ce document stratégique annuel présente un état des lieux des performances administratives locales en milieu rural à partir d'indicateurs précis et reprend des propositions et recommandations destinées à améliorer la qualité de

² Rappels : les cinq associations de collectivités locales qui structurent le paysage roumain sont Uniunii naționale a consiliilor județene din România (Union nationale des Conseils de Judets de Roumanie - UNCJR), Federatia autoritatilor locale din Romania (Fédération des autorités locales de Roumanie - FALR), Asociația municipiilor din România (Association des Municipalités - AMR), Asociația oraselor din România (Association des villes de Roumanie) et Asociația comunelor din România (Association des Communes de Roumanie - ACoR) ⇒ Voir Lettre d'information de la coopération décentralisée n°3, septembre 2007.

vie dans l'environnement rural roumain [résumé en annexe].

L'Asociația Orașelor din România (Association des villes moyennes de Roumanie -AOR), qui fédère les villes de 7.000 à 25.000 habitants, a organisé son Assemblée générale du 12 au 15 mars 2008 à Bucarest, en présence de M. TARICEANU, et de M. VOSGANIAN, Ministre de l'économie et des finances. Les collectivités locales roumaines constituent, aux côtés de l'Etat, de précieux relais aux initiatives de la francophonie en Roumanie. L'AOR est ainsi membre de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), qui compte de plus en plus de villes roumaines dans son réseau. Le Secrétaire permanent de l'AIMF, M. Olivier CHAMBARD, était présent à cette Assemblée Générale.

La mission d'appui technique et juridique apportée par ces associations aux autorités publiques locales roumaines ainsi que leur contribution au débat public sur les réformes administratives et la décentralisation tend à se renforcer. L'appui de leurs homologues françaises³, par le biais d'échanges d'expériences, constitue un enjeu important pour les prochaines années.

⇒ Pour plus d'informations :

Sur l'Association des communes de Roumanie (ACoR):

- Site internet : www.acor.ro
- Ovidiu DUMITRACHE, Coordinateur de programme, ACoR, ovidiu@acor.ro

Sur l'Association des villes de Roumanie (AOR) :

- site internet : www.aor.ro
- Alexandru PETROVICI, Directeur d'AOR, alex.petrovici@aor.ro

Sur l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) :

- site internet : www.aimf.asso.fr
- Secrétariat permanent de l'AIMF, sp@aimf.asso.fr

▸ 2.3/ Visite du Premier Ministre roumain en France et signature d'un accord entre les Ministères de l'intérieur des deux pays.

Le Premier Ministre roumain, M. Calin POPESCU TARICEANU, a été reçu à Paris le 22 avril par le Premier Ministre français, M. François FILLON, pour mettre en forme la feuille de route du « partenariat stratégique » engagé en février dernier à l'occasion de la venue à Bucarest du Président de la République. Quatre accords ou protocoles de coopération ont été signés par les deux pays : deux dans le domaine de l'énergie, un sur la protection et la sécurité civile et dans le domaine de l'administration publique.

³ Partenariat conclu début novembre 2007 entre les associations de communes de six pays membres de l'UE, dont l'AOR et l'Association des petites villes de France (APVF) sont signataires, dans le cadre du Réseau européen des petites villes

L'accord de coopération dans le domaine de l'administration publique entre le Ministère français de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales et le Ministère roumain de l'Intérieur et de la réforme administrative, valable pour une période indéterminée, porte sur la création d'un corps professionnel des préfets et sous-préfets en Roumanie, la garantie de la représentation de l'Etat sur tout le territoire national, l'amélioration de l'efficacité de la gestion publique et la garantie de l'intégrité pour les institutions publiques, le respect de l'autonomie locale et des compétences des autorités publiques locales dans les conditions de la mise en place de la décentralisation ainsi que sur d'autres domaines dont les parties peuvent convenir d'un commun accord. Cette coopération se fera notamment par le biais de visites réciproques de hauts fonctionnaires publics et de fonctionnaires publics en vue de la réalisation d'échanges d'expériences, des programmes de formations, des séminaires et de réunions bilatérales, mis en œuvre par des coordonnateurs nationaux.

3.FOCUS SUR LES COOPERATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

▸ 3.1/ La stratégie LEADER + en Roumanie.

Le **Programme national de développement rural (PNDR)** roumain a été agréé par la Commission européenne en février 2008. Il s'appuie sur une stratégie articulée autour de trois priorités :

- **la restructuration et à la modernisation des outils de production du secteur agricole, agroalimentaire et forestier** qui mobilise près de 40% des crédits communautaires dans le cadre d'un premier axe d'intervention,
- **la préservation et la valorisation des espaces naturels** qui mobilise 23% des crédits communautaires dans le cadre d'un deuxième axe d'intervention,
- **le désenclavement des territoires ruraux par l'amélioration de la qualité de la vie et la diversification de l'activité économique** qui mobilise 25% des crédits communautaire dans le cadre d'un troisième axe d'intervention (montants 2007-2013).

La Roumanie affiche également dans ce programme, la volonté de soutenir ces territoires ruraux dans le cadre d'un **quatrième axe d'intervention intitulé LEADER** concentrant un peu plus de 2% des crédits et dont l'objectif est la mise en place de stratégies locales de développement articulées autour des trois priorités d'intervention évoquées ci-dessus. LEADER est mis en œuvre en deux phases en Roumanie : une phase de préparation et une phase de mise en œuvre.

Une phase de préparation

Cette phase prévue dans la sous mesure 431.1 du programme consiste à préparer l'élaboration de près de 200 stratégies locales de développement. Elle est dotée de près de 11 millions d'euros. Elle est mise en place en trois étapes :

- sensibilisation des territoires aux politiques de développement locales ;
- formation des territoires à la formulation de stratégies de développement local ;
- accompagnement des territoires à la finalisation des stratégies locales de développement.

Ces étapes seront lancées par le **Ministère de l'agriculture et du développement rural roumain** (*Ministerul agriculturii și dezvoltării rurale* - MARD), en qualité d'autorité de gestion du programme dans le cadre d'appels d'offre publiés pour les premiers au début du deuxième semestre 2008. Ce dernier sélectionnera pour les deux premières phases des organismes publics ou privés ayant des activités dans le domaine de la formation. Ces derniers auront la responsabilité de former les territoires aux problématiques du développement local. La dernière étape qui sera lancée à l'automne permettra aux partenariats déjà constitués de disposer de soutiens financiers permettant de mobiliser des ressources internes et/ou externes afin de finaliser les stratégies locales de développement.

Les territoires ruraux dont les partenariats dont les animateurs ont participé à la formation organisée dans le cadre du jumelage conduit par la France, en soutien au MARD pour l'élaboration de son programme de développement rural en 2006/2007 pourront se prévaloir de cette expérience pour déposer des projets.

Une phase de mise en œuvre

Cette phase prévue dans le cadre des mesures 41, 42 et 431.2 consiste à mettre en œuvre les stratégies locales de développement animées et gérées au plan local et qui pourront être consolidées par des actions de coopération au niveau national et européen.

La sélection des Groupes d'Action Locale (GAL) sera officiellement lancée en 2009 par le Ministère roumain qui aura préalablement publié un appel d'offre. La première série de GAL⁴ sera utilisée

⁴ Le Groupe d'Action Locale représente le bénéficiaire final du programme LEADER+. Il est constitué en association, structure publique intercommunale ou autre qui regroupe, dans le cadre d'un Comité de programmation, un ensemble de partenaires composé au minimum de 50% de partenaires privés (partenaires économiques et sociaux, associations) et ayant en commun un projet de développement d'un territoire rural. Il est porteur d'un projet de territoire articulé autour d'une stratégie de développement territorial, qu'il définit en cohérence avec l'ensemble des composantes du territoire (économique, social,

comme une vitrine des bonnes pratiques de développement local et soutiendra par conséquent le processus de formation des territoires potentiels.

⇒ Pour plus d'informations :

Sur le programme LEADER + en Roumanie :

- site du Ministère de l'agriculture et du développement rural roumain, www.maap.ro

▸ 3.2/ Conférence de M. Luc Guyau, « Politique agricole commune, développement rural et rôle des organisations professionnelles agricoles dans ce processus », Bucarest, 17 avril 2008.

L'Ambassade de France en Roumanie et l'Institut européen de Roumanie ont co-organisé, le jeudi 17 avril 2008 à Bucarest, une conférence de M. Luc Guyau, Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) en présence de M. Dacian CIOLOȘ, Ministre de l'agriculture et du développement rural, sur « la Politique agricole commune, le développement rural et rôle des organisations professionnelles agricoles dans ce processus ». La question des enjeux agricoles de l'Union européenne à la veille de la Présidence française du Conseil de l'UE et face aux défis alimentaire, territorial, international et du développement rural ainsi que le rôle des organisations professionnelles dans le domaine de la politique agricole et du développement rural ont notamment été traités au cours de cette conférence.

⇒ Pour plus d'informations :

Sur la conférence et le cycle « Roumanie-France : ensemble en Europe » :

- Jean-Baptiste CUZIN, Attaché de coopération technique, Ambassade de France en Roumanie
jean-baptiste.cuzin@diplomatie.gouv.fr, Tel : +40 (0)21 208 98 36

▸ 3.3/ Focus sur la coopération décentralisée entre le Conseil général du Rhône et le județ d'Alba

Depuis 2002, le **Département du Rhône** mène une action de coopération décentralisée en direction de la Roumanie, en partenariat avec l'association « **Solidarité Développement Rhône Roumanie** ». Ce projet s'inscrit dans le cadre du protocole de coopération établi entre le département du Rhône et le **județ d'Alba**⁵. En novembre 2003 et

culturel, etc.) et qui s'articule autour d'un thème fédérateur et de projets.

Chaque GAL a la responsabilité de la définition d'un Plan de Développement Stratégique, de la mise en œuvre et du suivi des projets émanant du Plan, de l'animation du territoire et du partenariat autour d'actions communes, de la conception et de la mise en œuvre de projets de coopération interrégionale et ou transnationale. Il bénéficie d'une dotation financière globale dans la cadre des conventions passées avec l'autorité de gestion nationale.

⁵ Centre de la Roumanie ; ville centre : Alba Iulia.

a pour objectif le maintien de la population rurale par le développement des activités rurales agricoles et touristiques.

De 1990 à 2000, plusieurs communes et la chambre d'agriculture ont conduit en lien avec des communes du județ d'Alba des actions humanitaires et des échanges professionnels (stages pratiques, voyages d'études). Des missions réalisées par des conseillers agricoles bénévoles (retraités) ont permis d'accompagner plusieurs jeunes agriculteurs. Le bilan des actions durant cette période s'est traduit par des relations suivies entre communes roumaines et françaises, la constitution d'un petit groupe de responsables constitué d'agriculteurs et d'ingénieurs agricoles bénévoles motivés et solidaires.

En 2001, les partenaires roumains et français constituent chacun de leur côté une association : du côté roumain, **l'Association Franco-Roumaine de Développement Agricole (ALBA AFRODA)** constituée d'Agriculteurs et d'artisans, d'ingénieurs agricoles bénévoles, de Maires, du côté français : **Solidarité Développement Rhône Roumanie (SDRR)** constituée d'associations locales, de la chambre d'agriculture et d'établissement de formation agricole (MFREO et ISARA).

Cette étape a permis de définir les bases d'une coopération agricole et rurale structurée avec les objectifs suivants :

- L'animation locale pour développer l'information, l'émergence de projet et la responsabilisation des acteurs locaux,
- L'appui aux projets individuels et collectifs,
- La structuration progressive d'une association de développement agricole et de groupes et organisations professionnelles.

Entre 2001 et 2006, ALBA AFRODA s'est structurée et a pu conduire des programmes dont les actions marquantes ont été :

- **L'animation au niveau local par filières (émergence et conduite de projets)**
 - 8 groupes locaux d'utilisation de matériel en commun,
 - création d'une association de tourisme rural,
 - achat en commun de matériels pour la construction des serres,
 - appui à des projets individuels (aménagement de bâtiments, achats d'animaux...),
 - organisation en mai 2006, à la demande de l'Ambassade de France de la micro réunion technique sur le développement rural.
- **La formation**
 - stages pratiques en exploitations agricoles en France (3-4 mois),
 - journées de formation, échange de pratiques, visites d'études, voyages en France,

- accueil de jeunes étudiants agricoles français en stage d'ouverture (niveau BEP et BAC) et mémoire d'étude(ingénieurs).
- **L'information**
 - diffusion d'un bulletin d'information (minimum 3 numéros par an),
 - création d'un site Internet : www.afroda.ro,
 - action d'information en 2005 sur les normes européennes en matière d'élevage (création de 3000 fiches, sessions de formation et symposium) et extension de la diffusion à l'ensemble du pays (à la demande de la délégation de l'UE, principal financeur de l'action).

Durant cette période, l'association s'est développée, structurée et a fonctionné en partenariat :

- 150 à 200 personnes participant aux actions de base,
- un conseil d'administration de 15 personnes comprenant des agriculteurs (9), des maires (3), des ingénieurs bénévoles (2), un enseignant,
- une équipe exécutive de 5 personnes : 3 bénévoles (présidente, secrétaire, trésorier) et 2 salariés.

Un nouveau protocole de coopération décentralisée entre le Rhône et le județ d'Alba a été signé en début d'année 2007. Ce partenariat cherche à s'inscrire dans une dynamique plus large en veillant à une coordination des activités avec les județ limitrophes (Sibiu et Hunedoara) en partenariat avec des collectivités locales françaises.

⇒ Pour plus d'informations :

Sur la coopération entre le département du Rhône et le județ d'Alba :

- Jean BOUDAUD, Solidarité Rhône Roumanie
boudaud.j@wanadoo.fr

4. AGENDA, PARUTIONS, LIENS UTILES ET NOMINATIONS

➤ 4.1/ Rapport 2007 de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales du Ministère des affaires étrangères et européennes français.

Disponible sur le site du MAEE, ce document propose un **résumé synthétique de l'action extérieure des collectivités locales dans le monde et de son insertion dans la politique extérieure de la France**, en termes juridique, financier, technique et politique. Il met en avant la réforme de la politique publique française vis-à-vis de l'action extérieure des collectivités territoriales.

⇒ Pour plus d'informations :

- Ministère des affaires étrangères et

européennes/Direction générale de la coopération internationale et du développement/Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (MAEE/DGCID/DAECL), www.diplomatie.gouv.fr/fr/act-ions-france_830/cooperation-decentralisee_1054/colonne-droite_1665/flash-info_3921/13-02-08-rapport-2007-daecl_58687.html

▸ 4.2/ Nominations de deux conseillers résidents de jumelage « environnement »

Mme Danièle FAUCONNIER a pris ses fonctions à la mi-mai 2008 en qualité de conseillère résidente de jumelage auprès de l'Agence Régionale de l'environnement de Timișoara sur la protection des sols au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). A noter également, le retour de **M. Jérôme BETTON en Roumanie, en tant que conseiller résident de jumelage** auprès de l'Agence Régionale de l'environnement de Pitești, pour la phase II du jumelage.

⇒ Pour plus d'informations :

- Danièle FAUCONNIER, Conseillère résidente de jumelage, Agentia Regionala de Protectia Mediului Timișoara, d.fauconnier@brgm.fr
- Jérôme BETTON, Conseiller résident de jumelage, Agentia Regionala de Protectia Mediului Pitești, jerome.betton@arpmsm3.ro

▸ 4.3/ Séminaire sur les fonds structurels et de cohésion, Timișoara 23 mai 2008.

La Mission économique de l'Ambassade de France en Roumanie, en collaboration avec les autorités locales du Banat (Mairie de Timișoara, Conseil de județ de Timis, Agence de Développement Régional Ouest), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Timișoara, la Chambre de commerce franco-roumaine et en partenariat avec la BRD – Groupe Société Générale, a organisé le vendredi 23 mai à Timișoara (Banat, Ouest de la Roumanie), au siège de la BRD, **un séminaire pour les entreprises françaises et roumaines de la Région Ouest sur les opportunités offertes par les financements européens.**

En matinée, les programmes de financement suivants ont été présentés par des experts : le Programme de Développement Régional, le Programme Compétitivité, le Programme de Développement Rural et le Programme Opérationnel Environnement. Des conseils pratiques pour bénéficier des fonds ont ensuite été apportés par la BRD et d'autres opérateurs. L'après-midi a été consacrée aux rendez-vous individuels entre les entreprises et les cabinets de consultants.

⇒ Pour plus d'informations :

- Aurélien JULIARD, Attaché sectoriel économie et réglementation, Mission économique de l'Ambassade de France en Roumanie,

▸ 4.4/ Séminaire sur la PAC et l'avenir de l'agriculture européenne, Sibiu 26-28 mai 2008.

La **Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine et la Maison d'Ille-et-Vilaine de Sibiu organisent un séminaire sur « La PAC et l'avenir de l'agriculture européenne » à Sibiu, ville partenaire**, à la fin du mois de mai 2008. Cet événement rassemblera des délégations françaises, roumaines et polonaises autour des particularités agricoles de chaque pays, de leur contribution à l'avenir de l'agriculture européenne et de la politique agricole commune et de la structuration des organisations professionnelles dans le domaine, dans le but de rapprocher les points de vue entre les différentes régions agricoles européennes, de faire émerger une plate-forme d'idées et de définir de nouvelles perspectives de coopération pour l'avenir.

⇒ Pour plus d'informations :

- Valentin ARVUNESCU, Directeur de l'Association d'amis Ille-et-Vilaine Sibiu, v.arvunescu@miv.directnet.ro

▸ 4.5/ Visites, invitations et recherche de partenariat.

▸ Visites en Roumanie.

1/ Une délégation de la Région Rhône-Alpes, conduite par M. Jean-Philippe BAYON, Vice-Président délégué à la solidarité internationale et à la coopération décentralisée, et Mme Rose-Marie DI DONATO Directrice de RESACOOOP, s'est rendue à Pitești (Județ d'Argeș - Valachie) les 12 et 13 février derniers dans le cadre du concours de dessins « Construire un monde solidaire », en présence d'une représentante du Ministère roumain des Affaires Etrangères et du coordonnateur des programmes de l'OIF. Trois autres régions partenaires et membres de l'Association Internationale des Régions Francophones (județ d'Argeș, Val d'Aoste et Monastir) participent à ce concours depuis 2007.

2/ Une délégation du département de l'Aveyron, menée par M. Pierre-Marie BLANQUET, Vice-Président délégué à la coopération internationale du Conseil général, a effectué une mission en Roumanie du 11 au 14 mars dans le cadre de l'accord de coopération avec le județ de Tulcea. Ce déplacement avait pour objectif de promouvoir le savoir-faire aveyronnais dans le domaine économique et agricole et d'effectuer un bilan des actions de coopération menées dans les domaines de la protection de l'enfance, de la formation de travailleurs sociaux et médico-sociaux, de la démocratie locale, du développement économique agricole et du patrimoine. Des contacts ont par ailleurs été noués

entre le Conseil général de l'Aveyron et le Conseil général de la Lozère, départements français limitrophes aux problématiques comparables, afin d'accompagner ce dernier dans la recherche d'un partenaire en Roumanie.

3/ Une délégation de Seine-et-Marne, composée de bibliothécaires du Conseil général et d'acteurs de la protection de l'enfance, a séjourné en Roumanie dans le cadre du récent accord de coopération avec le județ de Teleorman (Valachie). Cette mission avait notamment pour but de lancer le projet de coopération dans le domaine du livre (mise en place d'une politique de lecture publique en milieu rural en faveur d'enfants de 3 à 7 ans, activités de formation, lancement d'un projet de colloque sur la littérature de jeunesse) et de la protection de l'enfance. Le projet correspond à un réel besoin de développement des politiques culturelles menées par les collectivités locales.

4/ Une délégation du Pays de Vichy-Auvergne s'est rendue à Cluj (Transylvanie) du 31 mars au 4 avril, notamment afin de promouvoir, en partenariat avec le Centre culturel français de Cluj, les produits traditionnels de l'Allier. La coopération entre le Pays de Vichy-Auvergne et le Conseil de județ de Cluj porte, en 2008, sur 3 axes principaux : « l'éco-citoyen » avec l'organisation de séjour d'études d'enfants roumains et français sur le thème de l'environnement, « le bien-être et la santé » avec un travail conjoint sur la myrtille et « la biennale de Pays Vichy-Auvergne et de la Transylvanie » destinée à promouvoir les produits culturels et alimentaires des partenaires.

5/ La Chambre d'agriculture du Rhône a organisé un voyage d'étude en Roumanie du 31 mars au 7 avril dans l'objectif de faire découvrir l'agriculture roumaine à un groupe d'agriculteurs et de consolider la coopération avec le județ d'Alba.

6/ Une délégation du Conseil régional du Limousin, conduite par M. Gérard VANDENBROUCKE, Vice-Président en charge des lycées, de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est rendue à Bacau (région de Moldavie) du 6 au 10 avril afin d'aborder les thématiques du partenariat portant sur l'éducation, la culture et la santé.

7/ Une délégation de Pays de Savoie solidaire (association portant les coopérations des deux départements savoyards) s'est rendue dans le județ d'Argeș du 16 au 20 avril pour travailler sur le volet touristique de la coopération (mise en place d'un master-plan sur le développement du tourisme de montagne en Argeș), ainsi que sur le programme de formation théorique et pratique des travailleurs sociaux. Cette délégation est également intervenue lors du « Colloque International d'Assistance Sociale dans le contexte européen » qui s'est tenu à l'Université de Pitești les 18 et 19 avril.

▸ Visites en France.

1/ Dans le cadre de la coopération associant le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et le Județ de Sibiu, l'accent a été mis sur l'accès aux fonds européens pour l'année 2008. Ainsi et afin de former le personnel du Județ de Sibiu aux programmes européens, une délégation roumaine a été accueillie à Rennes pour une formation de 3 jours, du 21 au 23 avril 2008. Le personnel du Conseil Général a présenté les principales politiques européennes concernant le territoire du Département (notamment les politiques liées au FSE : programme EQUAL, gestion d'une subvention globale ; ainsi que les programmes INTERREG) et le rôle joué par une collectivité locale dans la mise en œuvre de ces politiques (maître d'ouvrage, appui technique, co-financeur, gestionnaire de fonds...). Des partenaires extérieurs ont été sollicités, afin de donner un aperçu de l'implication des acteurs sur les fonds européens (Préfecture de Département, Groupe d'Action Locale LEADER, association en charge des programmes Leonardo...).

▸ Recherche de partenariat.

1/ La commune de Predeal, située dans le județ de BRAȘOV à 25 kilomètres au sud de la ville de Brașov, recherche un partenaire français pour engager des actions dans le domaine du développement touristique en milieu montagneux, notamment par le biais d'échanges d'expériences. Le projet de collaboration « Découverte des montagnes européennes » se place dans une volonté de la commune de se placer dans un réseau européen de villes de montagne. Predeal, qui compte 6.420 habitants, est la station de ski la plus élevée de Roumanie, culminant à 1 033m d'altitude.

⇒ **Pour plus d'informations :** Patricia LESAGE, Chargée de mission pour la coopération décentralisée, Ambassade de France en Roumanie, patricia.lesage@diplomatie.gouv.fr

▸ Appel à contributions.

Si vous souhaitez voir communiquées dans cette lettre des informations relatives à vos projets, merci de prendre contact avec Patricia LESAGE, chargée de mission pour la coopération décentralisée et non gouvernementale (patricia.lesage@diplomatie.gouv.fr).

La prochaine lettre paraîtra en septembre. Il convient que les propositions adressées le soient **avant le 15 août 2008** pour pouvoir être prise en compte.

▸ **Retrouvez l'actualité de la coopération décentralisée franco-roumaine sur le nouveau site internet de l'Ambassade de France en Roumanie. Lettre d'information**

www.ambafrance-ro.org/

Clause de non-responsabilité :

L'Ambassade de France s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Éditeur :

Ambassade de France en Roumanie
Service de coopération et d'action culturelle
Adresse : Str. Emile Zola, nr 6
RO 011849 BUCAREST (sector 1)
Tel : +40 (0)21. 208 98 36 – Fax : +40 (0)21. 231 05 19

Directeur de la publication :

Henri LEBRETON, Conseiller de coopération et d'action culturelle

Equipe de rédaction :

Patricia LESAGE, Chargée de mission pour la coopération décentralisée et non gouvernementale
patricia.lesage@diplomatie.gouv.fr

Stanislas HUBERT, Assistant technique régional pour la coopération décentralisée et non gouvernementale
stanislas.hubert@diplomatie.gouv.fr

Jean-Baptiste CUZIN, Attaché de coopération technique
jean-baptiste.cuzin@diplomatie.gouv.fr

Fin de rédaction : 21/05/2008.

- ANNEXES -

1. Sélections des projets de coopération décentralisée franco-roumains déposés en réponse à l'appel à proposition 2008 du MAEE (CID/AECL)

Classement par Régions françaises (ordre alphabétique).

Régions françaises	Collectivité française	Collectivité Roumaine (judet)	Intitulé du projet
Alsace	Ville de Mulhouse	Ville de Timisoara (TIMIS)	Partage d'expériences avec la ville de Timisoara
Alsace	Ville de Strasbourg	Club de Strasbourg (Bucarest, Arad, Ploiesti, Iasi, Timisoara)	La mobilité urbaine durable : un défi pour l'Europe, une ambition pour les Maires
Auvergne	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents - SICALA	Association intercommunale PROSOMES (BISTRITA-NASAUD)	Innovative River in European Network and Ecohydrological Solutions
Auvergne	Ville de Cusset	Ville de Aiud (ALBA)	Etude de faisabilité de l'extension du réseau d'alimentation d'eau
Bretagne	Conseil général d'Ille-et-Vilaine	Conseil de judet de SIBIU	Développement durable du Judet de Sibiu
Bretagne	Ville de Brest	Ville de Constanta (CONSTANTA)	Coopération dans le domaine institutionnel, culturel et de la formation
Bretagne	Ville de Quimper	Commune de Santamaria Orléa - Pays de Hateg (HUNEDOARA)	Coopération pour le développement durable du Pays de Hateg - Accompagnement à l'intercommunalité et à l'intégration européenne
Champagne Ardenne	Communauté de Communes de Prauthoy en Montsaigeonnais	Association de la vallée d'Ariès (ALBA)	Des savoir-faire pour faire savoir des territoires
Franche-Comté	Conseil général de Haute-Saône	Judet de HUNEDOARA	Appui institutionnel en vue de la structuration intercommunalité du judet de Hunedoara
Ile de France	Conseil général de la Seine-et-Marne	Conseil de judet TELEORMAN	Appui à la mise en place d'une politique de lecture publique en milieu rural en faveur des préscolaires (3-7ans) dans le judet de Teleorman
Ile de France	Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart	Communes de Buşteni, Comarnic, Sinaia (PRAHOVA)	Programme de coordination et d'échanges d'expériences dans le domaine de la société civile dans la vallée de judet de la Prahova
Ile de France	Commune de Savigny-le-Temple	Ville de Comarnic (PRAHOVA)	Appui à la création et à la gestion du service municipal de la culture, du patrimoine et de la vie associative de la ville de Comarnic

Limousin	Conseil Régional du Limousin	Conseil de județ BACAU	Projet de coopération dans le domaine du développement agricole
Limousin	Conseil Régional du Limousin	Conseil de județ BACAU	Projet de formation sur les fonds européens
Picardie	Syndicat mixte Thiérarche Développement (Aisne)	Patronat des Services Publics de Roumanie (PSP), Association Roumaine pour le Logement (ARL)	Appui institutionnel, Politiques locales, coopération européenne
Poitou Charente	Conseil général de la Charente-Maritime	Conseil de județ de CALARASI	Etude des conditions d'aménagement et d'entretien à mettre en œuvre dans des zones infestées par les moustiques afin de permettre un développement durable de la zone transfrontalière bulgaro-roumaine de Silistra/Calarasi
Poitou Charente	Ville d'Angoulême	Municipalité de Turda-Aries	Appui au développement de l'intercommunalité
Poitou Charente	Communauté de communes du canton de Melle	Association des maires du județ de Constanta (CONSTANTA)	Formation de techniciens au montage de dossiers de financement
Rhône-Alpes	Commune de Viriat	Commune de Voinești (VASLUI)	Gouvernance locale et ingénierie des projets à Voinești

2. L'Agenda des Communes de Roumanie : Résumé et principales propositions du document présenté par l'AcoR aux autorités publiques et aux partis politiques en mars 2008.

« En 2007, la Roumanie comptait 2.858 communes parmi les 3.219 unités administratives territoriales recensées dont font également partie les județs, les municipalités et les oraș.

Depuis sept ans, le nombre des communes a augmenté de près de deux cent (2.688 en 2000⁶). Ce phénomène de fragmentation administrative s'explique principalement par le scindement des collectivités locales du aux mécontentements - objectifs ou subjectifs - des groupes d'initiative. Ainsi aujourd'hui, la population des communes représente 45% de la totalité des habitants de la Roumanie (9.6 millions), avec une diminution atteignant quasiment un demi million d'habitants depuis 2000. Les communes roumaines occupent 87% du territoire national.

L'économie rurale reste dépendante du secteur primaire et est très peu ouverte aux secteurs secondaire et tertiaire. Plus de deux tiers de la population rurale travaillent dans l'agriculture mais le nombre de personnes engagées est infime - approximativement 150.000 personnes. Compte tenu du fait que la surface moyenne d'une exploitation agricole est de 3.37 de hectares en Roumanie, cela signifie que, dans le milieu rural, la productivité du travail se situe à des niveaux très bas comparés à ceux du milieu urbain. Ceci implique des revenus par habitant faibles et induit une capacité fiscale réduite.

Une commune moyenne de Roumanie est peuplée de 3.500 à 4.000 habitants⁷, dont 23% ont plus de 60 ans (contre 16% en milieu urbain), et 25% moins de 18 ans. L'excédent naturel est négatif, approchant la valeur de -3.7/1000 habitants. En milieu rural, le nombre moyen des membres d'un ménage est de 3 personnes. Une commune est généralement composée de 3 à 4 villages, séparés par une distance moyenne pouvant aller jusqu'à 7km pour les plus éloignés. La surface moyenne d'une commune se situe entre 6.000 et 7.000 hectares, dont 90% sont hors de la ville.

Les compétences des communes sont déterminées par les responsabilités des maires et des conseils locaux⁸, en tant qu'autorités élues de l'administration publique locale. Ces compétences, attribuées par la loi, sont identiques à celles des villes et des municipes. Le rôle joué par les maires des communes dans la vie des collectivités rurales est décisif pour leur bon développement.

La majorité des communes fournissent directement les services publics locaux, seul un tiers d'entre elles a créé des structures spécialisées ou des institutions publiques d'intérêt local qui gèrent leurs services. Par ailleurs, seul un tiers des communes appartient à une association de développement intercommunautaire, qui dans la plupart des cas, n'est pas opérationnelle par manque de fonds et de dotations.

L'activité économique réduite, la faiblesse des revenus moyens, la surface relativement réduite qu'occupent les bâtiments et qui sert pour le calcul de la taxe d'habitation, et le faible niveau des taux d'impôts locaux constituent autant de freins à l'accroissement des budgets locaux des communes. Les produits des impôts locaux représentent moins de 20% des budgets locaux. En conséquence, les communes comptent sur le budget d'Etat qui représente quatre cinquièmes de leurs ressources financières, dont presque la moitié dans le cadre du système de dotation.

Cela a créé une culture de dépendance aux décisions de l'administration centrale ou de județ préjudiciable à l'autonomie locale. Ces dernières années, avec le versement de subventions complémentaires, le degré de dépendance et l'incertitude sur les niveaux des revenus ont augmenté. La manque de prévision de ces allocations a entraîné d'importants excédents des budgets locaux des communes (approximativement 10% en 2006).

⁶ En plus, à travers la période 2000-2007 ont été créés 38 villes par la transformation des communes respectifs.

⁷ Beaucoup moins que le standard considéré optimal au niveau international de 10.000 habitants.

⁸ A travers le document, on utilisera le nom générique d' « autorités locales » pour désigner les mairies et les conseils locaux.

Les budgets locaux des communes sont grevés à hauteur de plus de deux tiers pour la gestion de quatre à six services publics locaux essentiels pour les collectivités rurales. En conséquence, la marge de manœuvre pour les autres compétences ainsi que pour les dépenses du capital est limitée. Pourtant les frais de capital ont doublé au cours des deux dernières années. Globalement, les dépenses pour le fonctionnement minimum de l'administration publique locale sont couvertes par les revenus générés au niveau local à hauteur de 46%⁹ seulement. Ainsi, les communes sont dépendantes du système de dotation pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement. Pour cela, la dotation des budgets locaux doit avoir un haut degré de prévision afin de permettre une planification à long terme des dépenses de fonctionnement et d'investissements.

Dans ces conditions, fournir des services publics locaux à des niveaux quantitatifs et qualitatifs acceptables représente un défi insurmontable pour la majorité des autorités communales. Contrairement à leurs concitoyens du milieu urbain, les habitants des collectivités rurales ont un accès limité aux (ou ne bénéficient pas du tout des) services d'enseignement secondaires généraux ou professionnels, d'éclairage public, d'alimentation en eau potable, de traitement des eaux usées, de salubrité, de gestion des situations d'urgence, de police communautaire ou aux services culturels. Aussi, la qualité des services d'enseignement, de gestion des chaussées publiques et d'assistance sociale est souvent insuffisante. Les causes principales de ces faiblesses sont l'inexistence ou l'état de dégradation des infrastructures ainsi que le manque de personnel qualifié.

Ces deux dernières années, les communes ont eu accès à une série de programmes nationaux dans le domaine du financement de projets d'investissements dans l'infrastructure des services d'alimentation en eau, de traitement des eaux usées, de salubrité, dans la gestion des chaussées publiques d'intérêt local et dans l'enseignement pré-universitaire de l'Etat. Le quantum total des fonds ainsi alloués est plus de 2 fois plus grand que la somme totale des frais de capital des communes dans la période 2001-2005. Les effets de ces investissements sur la qualité de vie en milieu rural sont incontestables. A l'avenir, les communes auront accès à des fonds ayant au moins la même importance. Vont s'ajouter aux actuels programmes financés par le budget étatique, les programmes opérationnels sectoriels (POS) et le Programme national de développement rural, tous co-financés par l'Union européenne.

Malgré les progrès mentionnés, certains besoins impératifs se sont pas encore systématiquement traités et ne pourront pas non plus être satisfaits par les seuls efforts des autorités locales.

En guise de solution, l'Association des communes de Roumanie propose d'augmenter et de diversifier le soutien financier du budget de l'Etat aux programmes d'investissements dans les services d'éclairage public, de gestion des situations d'urgence et de police communautaire. L'A.Co.R. sollicite également un soutien financier pour la construction des bureaux administratifs des communes, la mise en oeuvre des associations de développement intercommunautaire et la généralisation/standardisation des programmes informatiques utilisés dans l'administration publique locale.

L'administration des services publics locaux ou la mise en oeuvre des projets d'investissements est souvent affectée par l'inefficacité et l'utilisation peu rationnelle des ressources. Dans ce contexte, l'A.Co.R formule une série de propositions pour l'amélioration du cadre législatif et institutionnel de l'administration publique locale. Ainsi, l'A.Co.R. propose la consolidation des actuels programmes de financement des projets d'investissements dans l'infrastructure publique d'intérêt local ainsi que la simplification et la standardisation des procédures d'évaluation des projets et d'allocation des fonds.

Dans le même ordre d'idée, l'A.Co.R. sollicite la mise en oeuvre des stratégies sectorielles de décentralisation des services publics élaborées à la fin de l'année 2006, ainsi que la mise en oeuvre des mesures de réforme des finances publiques locales. En conséquence, une attention certaine est accordée à l'adoption du projet de loi sur le système unitaire de politique salariale des fonctionnaires publics, à l'adoption de la politique salariale du personnel contractuel à ses prévisions, aux mesures de développement de la performance professionnelle des fonctionnaires de l'administration publique locale, ainsi qu'à la reconsidération des droits de nature salariale des maires et vice-maires des

⁹ Il s'agit des dépenses qui doivent être supportées exclusivement par les revenus à destination générale des budgets locaux.

communes. De plus, l'A.Co.R. recommande à ses propres membres de fixer des objectifs et des actions destinés à améliorer l'efficacité des structures institutionnelles subordonnées et à augmenter le niveau de qualification professionnelle du personnel. Des mesures de gestion et de prestations communes sont également proposées pour la rationalisation des dépenses des services publics locaux, au niveau des associations de développement intercommunautaire. »

Traduction non officielle. L'ensemble du texte est disponible en roumain sur le site www.acor.ro